



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 136 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires

du financement des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies

Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Objectif et résultats attendus	3
II. Ressources nécessaires	15
III. Analyse des variations	17
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	20
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale et approuvées par l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne	21
Annexe	
Organigramme	28



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 35 621 200 dollars. Le budget couvre le déploiement de 47 fonctionnaires internationaux et de 169 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la Base est expliqué dans un tableau axé sur les résultats établi pour la composante Appui.

Les facteurs expliquant la variation des ressources humaines et financières ont été, le cas échéant, mis en corrélation avec les produits prévus par la Base de soutien logistique.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Personnel civil	10 119,7	14 697,4	17 522,7	2 825,3	19,2
Dépenses opérationnelles	18 065,0	16 815,7	18 098,5	1 282,8	7,6
Montant brut	28 184,7	31 513,1	35 621,2	4 108,1	13,0
Recettes provenant des contributions du personnel	1 604,7	2 233,1	2 535,2	302,1	13,5
Montant net	26 580,0	29 280,0	33 086,0	3 806,0	13,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	28 184,7	31 513,1	35 621,2	4 108,1	13,0

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
Appui			
Postes autorisés pour 2005/06	37	165	202
Postes proposés pour 2006/07	47	169	216
Variation nette	10	4	14

^a Y compris les administrateurs nationaux et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Objectif et résultats attendus

1. À l'origine le Département des opérations de maintien de la paix utilisait le dépôt de l'ONU, d'abord situé à Naples puis transféré à Pise (Italie). Ce dépôt avait été créé pour abriter le matériel devenu disponible après la liquidation de la première Force d'urgence des Nations Unies en 1956. La Base de soutien logistique des Nations Unies est opérationnelle depuis la fin de 1994.

2. La Base est située à Brindisi (Italie). Le mémorandum d'accord concernant l'utilisation de ces locaux par l'Organisation a été signé par le Secrétaire général et le Gouvernement italien le 23 novembre 1994 et modifié le 7 décembre 2001. La Base de soutien logistique contient 22 dépôts, le dépôt de San Pancrazio, 12 ateliers et bâtiments à usage technique, 15 bâtiments à usage de bureaux et un centre de formation.

3. Tout comme le compte d'appui, la Base a pour objectif général de favoriser le fonctionnement efficace et rationnel des opérations de maintien de la paix.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Base contribuera, durant l'exercice, à un certain nombre de réalisations en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Les produits ont été regroupés selon les fonctions essentielles d'appui ci-après : gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide et des stocks de réserve de l'ONU, transmissions et informatique, formation, sécurité de l'aviation régionale, et gestion et administration de la Base.

5. La réalisation escomptée serait l'accomplissement de l'objectif de la Base de soutien logistique, et les indicateurs de succès montrent que certains progrès ont été faits à cet égard durant l'exercice. Les ressources humaines, à savoir les effectifs, ont été attribuées à la Base de soutien logistique dans son ensemble, au titre de la composante Appui. Les variations constatées dans les effectifs par rapport au budget de 2005/06 ont été expliquées au titre de la composante Appui.

6. Le projet de budget de la Base de soutien logistique fait apparaître deux grandes initiatives nouvelles. Tout d'abord, eu égard à la stratégie envisagée de formation du Département des opérations de maintien de la paix et de sa vision de réforme pour l'an 2010, une partie du Service de gestion intégrée, à savoir sa cellule de formation, serait transférée du Siège de l'ONU à la Base. Les principaux facteurs pris en considération pour le nouvel emplacement sont notamment les économies prévues et l'amélioration de l'exécution des programmes de formation au maintien de la paix, comme il est expliqué plus loin au paragraphe 10. On prévoit que la Base de soutien logistique accueillerait également à l'avenir les services d'appui à la mission et aux clients dans le cadre des services de formation intégrée. Ces services seront inclus dans les projets de budget ultérieurs, selon que de besoin.

7. En deuxième lieu, on propose de créer à la Base de soutien logistique un bureau régional chargé de la sécurité des transports aériens qui assurerait le service, non seulement de la Base de soutien logistique elle-même, mais aussi de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), plutôt que de déployer des spécialistes de la sécurité aérienne dans chaque mission et au sein de la Base. Ce projet pilote doit permettre de mettre à l'essai le concept de bureau régional de la sécurité aérienne, dont la création a été proposée par le Bureau des services de contrôle interne dans le cadre de son audit du respect des normes de

sécurité des transports aériens ainsi que d'assurer la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/347). En outre, on compte que cette réorganisation permettra de réaliser des économies, comme il est expliqué au paragraphe 10 du présent rapport. On compte par ailleurs que le Bureau de la sécurité aérienne permettra d'assurer l'application plus cohérente des programmes de prévention des accidents de transport aérien mis en place par le Département des opérations de maintien de la paix à la MINUK, à la MONUG et dans la Base de soutien logistique, respectivement. S'il s'avère que ce concept est applicable, on prévoit que des bureaux régionaux de la sécurité aérienne seront également créés dans d'autres lieux d'affectation à l'intention d'autres missions de maintien de la paix lors d'exercices ultérieurs.

8. Durant l'exercice, on compte améliorer la gestion et l'administration de la Base en assurant sur place la formation du personnel, comme il est expliqué dans la présente section au titre de l'indicateur 1.1.5 du cadre axé sur les résultats ainsi que plus loin, au paragraphe 18.

9. Le projet de budget de la Base de soutien logistique pour 2005/06 (voir A/59/691, par. 6) prévoyait l'élargissement de la Base à San Vito par la création d'un nouveau centre permettant d'assurer la continuité des activités et la reprise des opérations après un sinistre pour le Département des opérations de maintien de la paix ainsi qu'une zone de stockage des véhicules faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide. En ce qui concerne la création du centre permettant d'assurer la continuité des activités et la reprise des opérations après un sinistre pour le Département, le Secrétariat a lancé des appels d'offres aux États Membres qui remplissaient les conditions générales requises, notamment ceux qui sont dotés d'une couverture par satellite ainsi que d'une infrastructure commerciale d'approvisionnement en énergie et de transmissions. Le Secrétariat examine par ailleurs diverses possibilités concernant la création d'une zone de stockage des véhicules faisant partie des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Composante : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Efficience et efficacité accrues des opérations de maintien de la paix	<p>1.1.1 Réduction du délai de réception et d'inspection des articles liés aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, ramené à 34 jours en moyenne en 2004/05 et à 26 jours en 2005/06 à 25 jours en moyenne en 2006/07, l'objectif étant de 22 jours en 2007/08</p> <p>1.1.2 Réduction du délai d'expédition des articles liés aux stocks stratégiques pour déploiement rapide depuis l'établissement des ordres de livraison jusqu'à l'expédition, ramené de 20 jours en moyenne en 2005/06 à 17 jours en moyenne en 2006/07, l'objectif étant de 15 jours en 2007/08</p>

1.1.3 Pleine conformité de l'exploitation du réseau informatique du centre de transmission et de la Base avec le code de pratique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) applicable à la gestion de la sécurité de l'information

1.1.4 Aucun accident de la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique, à la MINUK et à la MONUG, c'est-à-dire le maintien des niveaux de 2004/05 et de 2005/06

1.1.5 Augmentation du pourcentage du personnel formé sur place à la Base de soutien logistique par rapport au personnel formé à l'extérieur de la Base, porté de 28 % de l'ensemble du personnel en 2004/05 à 35 % en 2005/06 et à 41 % en 2006/07

1.1.6 Quatre-vingt pour cent de tous les participants aux cours de formation dispensés par la Cellule de formation estiment que ces cours sont satisfaisants, l'objectif étant de 85 % en 2007/08; une étude doit être menée un mois après l'achèvement du cours

Produits

Gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide et les stocks de réserve de l'ONU

- Amélioration des services fournis :
 - Expansion des lots de matériel destinés aux stocks stratégiques pour déploiement rapide (par exemple, transmissions, outils et articles de papeterie) afin d'accélérer l'expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide à destination des missions et de réduire le nombre d'articles, en particulier consommables, inscrits à l'inventaire
 - Réception et inspection du matériel pour déploiement rapide (y compris les véhicules, les groupes électrogènes, les bâtiments préfabriqués et matériel connexe, le matériel d'informatique, les pièces détachées et les articles non réutilisables) d'une valeur d'environ 141,5 millions de dollars (une mission complexe)
 - Attribution aux missions, notamment par roulement, de l'intégralité du matériel destiné aux stocks stratégiques pour déploiement rapide entièrement inspecté et disponible d'une valeur d'environ 141,5 millions de dollars (une mission complexe)
 - Entreposage et entretien (au niveau exigé par les garanties) du matériel destiné aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, dont en moyenne 673 véhicules, 36 remorques et 76 conteneurs du type plate-forme, 288 groupes électrogènes, 871 modules préfabriqués à parois dures, 755 modules à parois souples et matériel connexe, et pièces détachées et articles non réutilisables (sur la base de 70 % en moyenne des stocks entreposés à la Base)
 - Remise en état de 40 véhicules, de 10 groupes électrogènes et autres matériels divers provenant de la liquidation ou de la réduction des effectifs des missions qui seront intégrés aux stocks de réserve de l'ONU

- Gestion des livraisons de fret aérien à destination et en provenance des missions du maintien de la paix, y compris l'acheminement en transit
- Organisation d'une vente de stocks de réserve de l'ONU, d'une valeur totale d'au moins 5 millions de dollars

Exploitation du centre de transmission et du réseau informatique

- Amélioration des services fournis :
 - Mise en place d'un système de gestion de la sécurité de l'information, y compris par l'application de normes de sécurité de l'information et par la mise en place d'un système de gestion de la configuration, de manière à assurer la protection des avoirs informatiques
- Fonctionnement 24 heures sur 24 du centre de transmission et du réseau informatique du Département des opérations de la paix desservant l'ensemble des missions de maintien de la paix ainsi que le Siège
- Fourniture de 30 lignes téléphoniques E1 intermissions, de 30 lignes téléphoniques commerciales (réseau numérique à intégration de services), de 113 liaisons intermissions par satellite, de 10 liaisons louées, de 2 liaisons télématiques E3 par Internet et de 17 liaisons de téléconférence
- Maintenance et exploitation du matériel de transmission, à savoir 4 stations terriennes par voie de satellite, 18 centres téléphoniques privés et de 19 routeurs haut de gamme
- Maintenance et exploitation du matériel informatique, à savoir 223 serveurs, 4 cabinets pour serveur, 286 systèmes Cisco, 8 pare-feu Stonesoft, 19 systèmes de stockage de données haut de gamme et 7 systèmes de stockage de données sur EMC
- Hébergement, maintenance et fourniture de services d'assistance aux usagers à l'intention de toutes les missions de maintien de la paix, portant sur cinq applications résidant sur un serveur central (gestion des avoirs, système d'achat, 35 000 boîtes postales sur le Web, 19 sites sur le Web et 336 répliquions de Lotus Notes)
- Stockage des données relatives à la protection et de la base de données aux fins d'assurer la reprise des opérations après un sinistre et la continuité des activités (capacité de stockage des données de 75 tera-octets)

Formation

- Amélioration des services fournis :
 - Organisation d'enquêtes sur la clientèle à l'intention des participants aux cours de formation en vue de recueillir les enseignements tirés de l'expérience et d'améliorer la prestation des services
- Fourniture de conseils aux nouveaux pays et pays émergents qui fournissent des contingents et des forces de police quant à l'étendue et à la disponibilité des services de formation aux opérations de maintien de la paix
- Consultations avec les États Membres et les organisations régionales¹ au sujet de la formation aux opérations de maintien de la paix

¹ Dont l'Union africaine, l'Union du Maghreb arabe, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

- Appui aux exercices/séminaires de maintien de la paix organisés par les États Membres et par les organisations régionales, notamment par la mise à disposition de formateurs, et de matériel de formation et par la présentation d'exposés
- 20 visites de validation de cycle de formation dans les centres nationaux et régionaux de formation aux opérations de maintien de la paix
- Organisation de 3 programmes/cours de formation à l'intention de hauts responsables des missions, notamment dans les États Membres hôtes, à l'intention de 64 dirigeants éventuels et dirigeants sélectionnés de mission
- Organisation de 6 modules normalisés de formation de formateurs spécialisés à l'intention de 180 formateurs militaires et de police dans le domaine du maintien de la paix originaires de pays africains et de pays émergents fournisseurs de contributions à la Base de soutien logistique ou dans un État Membre hôte
- Organisation de 8 cours d'initiation aux compétences de base à la Base de soutien logistique à l'intention de 240 fonctionnaires internationaux nouvellement recrutés avant leur déploiement aux missions
- Organisation de 8 séminaires à l'intention de 160 membres du personnel du siège des organisations régionales et du personnel de la Force africaine en attente dans les domaines des droits de l'homme, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la planification de la gestion des crises et de l'état de droit, qui se tiendront au siège des organisations régionales
- Organisation de 2 séminaires spécialisés à l'intention des nouveaux conseillers militaires et de police et de 2 séminaires à l'intention des responsables du personnel militaire à la Base de soutien logistique
- Organisation de 2 cours de formation de policiers de l'ONU aux missions de maintien de la paix afin de former le personnel de police des missions à l'évaluation du personnel de police nationale qu'il est envisagé d'employer dans les forces nationales de police
- Organisation d'un exercice pilote de gestion des crises dans une mission sélectionnée afin d'appuyer les hauts responsables des missions de maintien de la paix en ce qui concerne la mise en place d'une capacité de gestion des crises et de compétences en matière de gestion
- Organisation à la Base de soutien logistique de 2 ateliers par l'entremise du centre de formation intégrée du personnel de mission à l'intention du personnel existant du centre (60 personnes) et d'un cours de formation intégrée à l'intention de 25 nouveaux membres du personnel du centre affectés aux missions de maintien de la paix
- Visites d'évaluation des centres de formation intégrée du personnel de 18 missions de maintien de la paix afin d'examiner les niveaux et les normes de la formation dispensée

Sécurité aérienne

- Amélioration des services fournis :
 - Diffusion de documents de référence sur la sécurité aérienne et fourniture d'avis à la Base de soutien logistique, à la MINUK et à la MONUG au sujet de la mise en application des politiques, procédures et directives établies par le Siège de l'ONU au sujet de la sécurité aérienne
- 8 visites d'aide à la sécurité aérienne à la MINUK et à la MONUG
- 4 visites d'évaluation des transporteurs à la MINUK à l'occasion de la relève des unités de police constituées

- Organisation d'enquête sur les incidents faisant intervenir la sécurité aérienne et d'une enquête sur les accidents qui se sont produits dans les avions affectés à la MINUK et à la MONUG, y compris l'actualisation du système d'établissement des rapports sur les accidents et des rapports concernant les accidents en matière de sécurité aérienne à l'intention du Bureau de la sécurité aérienne de la Division du soutien logistique
- Organisation d'enquêtes sur les incidents faisant intervenir la sécurité aérienne ainsi que d'enquêtes sur les accidents survenus à la Base de soutien logistique
- 4 visites d'enquête sur les transporteurs, en coopération avec le Bureau régional pour la sécurité aérienne, auprès des transporteurs aériens basés dans la région
- Organisation de réunions mensuelles et bimensuelles avec le Conseil pour la sécurité de l'aviation à la MINUK et à la MONUG

Gestion et administration de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

- Amélioration des services fournis :
 - Révision des dispositions applicables à la formation du personnel de la Base de soutien logistique de manière à renforcer la formation sur place, plutôt que de dispenser une formation dans d'autres lieux, le but étant de faciliter une participation plus large du personnel et de réaliser des économies
- Personnel civil :
 - Administration d'un nombre moyen de 47 fonctionnaires internationaux et 169 fonctionnaires nationaux
 - Administration de contrats de services d'appui temporaire portant sur 56 personnes en moyenne
 - Administration de 80 prestataires de services de conception de logiciels et de 5 membres du personnel spécialistes de l'informatique dans le cadre des missions de maintien de la paix affectés à la Base de soutien logistique
- Installations et infrastructure :
 - Entretien de 49 bâtiments (22 entrepôts, 15 bâtiments à usage de bureaux, 12 bâtiments à usage technique) et de 25 abris à parois souples
 - Entretien et réparation de 237 280 mètres carrés de terre-pleins, dont 86 280 mètres carrés de zones de stockage et 91 100 mètres carrés de routes et aires de stationnement
- Transport terrestre :
 - Entretien de 136 véhicules de la Base de soutien logistique (chariots élévateurs à fourche légers moyens et lourds; remorques, berlines, autocars et fourgonnettes de livraison)
- Transmissions et informatique :
 - Exploitation et entretien du réseau informatique de la Base de soutien logistique, à savoir 469 ordinateurs de bureau, 81 ordinateurs portables, 130 imprimantes, 24 serveurs, 29 scanners Digital Sender, 41 commutateurs de données, 2 routeurs et 2 pare-feu
 - Services d'assistance et entretien du réseau de transmission de la Base de soutien logistique : 4 centres téléphoniques PABX, 720 postes téléphoniques, 3 stations radiophoniques, 2 répéteurs, 10 radios mobiles, 95 radios de poche, 4 liaisons micro-ondes numériques

- Services médicaux :
 - Fonctionnement et entretien du dispensaire médical à l'intention du personnel de la Base de soutien logistique
- Sécurité :
 - Fourniture de services de sécurité aux installations de la Base de soutien logistique, au personnel de la Base et aux visiteurs
 - Organisation de réunions d'information en matière de sécurité à l'intention du personnel de la Base de soutien logistique et des visiteurs, ainsi que de séminaires de formation à la sécurité professionnelle à l'intention du personnel de la Base
 - Mise en place et exécution du plan de sécurité de la Base de soutien logistique conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges
 - Enquêtes sur les incidents faisant intervenir la sécurité
 - Fonctionnement et entretien des moyens de lutte contre l'incendie

Facteurs externes : les biens et services seront fournis dans les délais prévus par les contrats.

Ressources humaines

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du chef de l'administration											
Effectif autorisé 2005/06	–	1	1	1	–	–	–	–	3	–	6
Effectif proposé 2006/07	–	1	1	1	–	–	–	–	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services d'appui administratif^a											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	3	–	4	–	–	–	30	–	37
Effectif proposé 2006/07	–	–	7	4	4	–	–	–	34	–	49
Variation nette	–	–	4	4	–	–	–	–	4	–	12
Services d'appui technique^b											
Effectif autorisé 2005/06	–	–	5	5	17	–	–	–	132	–	159
Effectif proposé 2006/07	–	–	5	8	16	–	–	–	132	–	161
Variation nette	–	–	–	3	(1)	–	–	–	–	–	2
Total											
Effectif autorisé 2005/06	–	1	9	6	21	–	–	–	165	–	202
Effectif proposé 2006/07	–	1	13	13	20	–	–	–	169	–	216
Variation nette	–	–	4	7	(1)	–	–	–	4	–	14

^a Bureau des finances, Bureau du personnel, Bureau des achats et Bureau des services généraux et de la sécurité, Infirmierie et Cellule de formation (voir annexe).

^b Bureau du chef de la logistique, Bureau de l'ingénierie, Bureau de l'approvisionnement et de l'entreposage, Bureau des transports, Bureau des transmissions et de l'informatique, Bureau des opérations aériennes et Bureau régional pour la sécurité aérienne (voir annexe).

^c Y compris les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

10. Les changements proposés dans les effectifs de la Base se justifient comme suit :

Services d'appui administratif – Cellule de formation

a) Cellule de formation

- **Personnel recruté sur le plan international : création de huit postes d'administrateur (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3);**
- **Personnel recruté sur le plan national : création de deux postes d'agent des services généraux.**

Compte tenu des propositions relatives à la stratégie de formation et à la réforme du Département des opérations de maintien de la paix, il est prévu de transférer une composante du Service intégré de la formation nouvellement établi (novembre 2005), – la cellule de formation – du Siège de l'Organisation à la Base de soutien logistique. Une équipe intégrée de formateurs serait constituée à la Base pour créer un mécanisme local permettant d'assurer les formations dispensées par les équipes itinérantes des Nations Unies pour l'aide à la formation au maintien de la paix dans les États Membres et de soutenir la mise en œuvre des programmes de formation dans les centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix, ainsi que dans les centres de formation intégrée des missions. Ainsi, la Cellule de formation serait chargée a) de coordonner tous les aspects des actions de formation menées dans le domaine du maintien de la paix; b) de dispenser des formations à la Base de soutien logistique, dans les centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix et dans les centres de formation intégrée des missions; et c) d'aider, sur demande, d'autres entités à dispenser des formations, notamment en fournissant du matériel didactique. Cependant, le Service intégré de la formation situé au Siège garderait la responsabilité pour la production de ce matériel, y compris les modules génériques de formation.

Parallèlement à l'amélioration des services de formation au maintien de la paix, les économies prévues constituent un autre facteur important qui explique le transfert proposé pour la Cellule de formation. Ces économies sont liées aux frais de voyage et aux traitements. Si l'on compare, pour la Cellule de formation considérée, une entité située au Siège et une entité analogue transférée à la Base de soutien logistique en supposant que l'effectif actuel (cinq postes d'administrateur) reste inchangé, l'économie calculée pour les frais de voyage est estimée à 420 000 dollars au total. Cette économie serait due au fait que les formateurs se trouveraient sur le site de la formation (la Base de soutien logistique) et qu'ils n'auraient donc pas à prendre l'avion pour se rendre du Siège à la Base. Les déplacements plus courts effectués à partir de la Base pour se rendre dans un certain nombre de centres nationaux et régionaux de formation et auprès de diverses missions de maintien de la paix seraient une source d'économies supplémentaires. Les économies réalisées sur les traitements seraient imputables au fait que le taux de l'indemnité de poste applicable à la Base est plus faible qu'au Siège et leur montant total est estimé à 100 000 dollars.

La Cellule de formation envisagée serait dirigée par un fonctionnaire de la classe P-5 (chef de la Cellule de formation) qui gèrerait les activités de la Cellule, superviserait la mise en œuvre des programmes de formation, conseillerait le chef du Service intégré de la formation du Siège sur tous les aspects de la formation aux

opérations de maintien de la paix des Nations Unies, établirait des rapports sur les formations dispensées, y compris les enseignements tirés de l'expérience, et assurerait la liaison avec les États Membres, les organisations régionales et les missions de maintien de la paix, sur les questions de formation au maintien de la paix.

Le chef de la Cellule de formation (P-5) serait assisté par trois fonctionnaires (administrateurs de la classe P-4 chargés de la formation) : un spécialiste des affaires militaires, un spécialiste des questions relatives à la police des Nations Unies et un spécialiste des composantes civiles des opérations de maintien de la paix. Ces trois fonctionnaires agiraient en qualité de directeur de cours dans leurs domaines de spécialisation, coordonneraient les activités de formation pour renforcer les capacités des pays qui fournissent ou sont en passe de fournir des contingents en matière de maintien de la paix, produiraient des modules génériques de formation, évalueraient l'efficacité de la formation (norme ISO 10015 de l'Organisation internationale de normalisation) et diffuseraient également les enseignements tirés de l'expérience et les méthodes optimales de formation auprès des équipes UNTAT, des centres nationaux et régionaux de formation et des centres de formation intégrée des missions.

Quatre fonctionnaires de la classe P-3 chargés de la formation – un spécialiste des affaires militaires, un spécialiste des questions relatives à la police des Nations Unies et deux spécialistes des composantes civiles des opérations de maintien de la paix – coordonneraient et organiseraient des formations générales valables pour toutes les opérations de maintien de la paix ou des formations conçues pour des missions particulières avant le déploiement à l'intention des unités de police constituées, des observateurs militaires des Nations Unies, des officiers d'état-major et des contingents dans leur domaine de spécialisation, assureraient la formation de formateurs et fourniraient un appui pour les cours et les exercices de formation au maintien de la paix organisés dans les centres de formation nationaux ou régionaux.

L'assistance administrative requise pour la Cellule de formation serait fournie par deux agents des services généraux recrutés sur le plan national (assistants administratifs) qui, en sus des fonctions de secrétariat et d'appui administratif et logistique, seraient chargés de mettre au point le matériel de formation et d'administrer les participants aux stages de formation.

Il convient de noter que, pour compenser les huit postes d'administrateur et les deux postes d'agent des services généraux qu'il est proposé de créer à la Base de soutien logistique, le Département des opérations de maintien de la paix supprimerait cinq postes d'administrateur imputés sur le budget d'appui pour l'exercice 2005/06 au Service intégré de la formation, à savoir un poste P-5, deux postes P-4, et deux postes P-3 (fonctionnaires chargés de la formation). La différence entre le nombre de postes créés et le nombre de postes supprimés tient au fait que le personnel de formation doit être parfaitement adapté pour toutes les composantes – composante militaire, composante police et composante civile – des opérations de maintien de la paix.

Services d'appui administratif – Bureau des finances**b) Assistants pour les questions financières et budgétaires**

- **Personnel recruté sur le plan national : création de deux postes d'agent des services généraux au Bureau des finances**
- **Personnel recruté sur le plan national : suppression de deux postes d'agent des services généraux (un poste au Bureau des achats et un poste au Bureau du personnel)**

À la Base de soutien logistique, les factures ont été traitées non seulement par le Bureau des finances mais aussi par d'autres bureaux organiques, notamment le Bureau des achats et le Bureau du personnel. Conformément aux nouvelles procédures du Département des opérations de maintien de la paix qui ont été arrêtées en octobre 2005 pour le traitement des factures dans les missions de maintien de la paix, il est proposé de transférer toutes les opérations de traitement des factures de la Base (réception et règlement des factures) au Bureau des finances et de créer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de ce bureau. En contrepartie, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau des achats et un autre poste de même nature à la Section du personnel.

Services d'appui administratif – Bureau de la sécurité**c) Assistant pour la sécurité et la prévention des accidents du travail**

- **Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'agent des services généraux**

Le Bureau des services généraux et de la sécurité de la Base est chargé de tous les aspects de la protection du personnel et des biens des Nations Unies à la Base, conformément aux règles de gestion de la sécurité et aux normes minimales de sécurité opérationnelles établies par l'Organisation des Nations Unies. La dotation en personnel du Bureau pour la composante sécurité est restée inchangée (un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la création de la Base, alors que les effectifs de cette dernière et le nombre des locaux qu'elle occupe a augmenté et que ses activités se sont élargies.

Il est proposé d'étoffer les effectifs du Bureau des services généraux et de la sécurité en créant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant pour la sécurité et la prévention des accidents du travail), qui serait chargé des questions relatives à la sécurité du personnel et à la prévention des accidents du travail à la Base. En particulier, l'assistant serait chargé d'organiser des formations sur la sécurité professionnelle pour l'ensemble du personnel de la Base (y compris sur la prévention des incendies et les premiers secours), de contrôler les conditions de sécurité sur le lieu de travail et de veiller à l'adoption de dispositions appropriées.

Services d'appui administratif – Infirmierie

d) Infirmier/infirmière

• Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'agent des services généraux

L'infirmierie de la Base a été mise en place en juin 2005, initialement à temps partiel pour évaluer la demande à laquelle elle devrait faire face. Elle fonctionne deux heures par jour, cinq jours par semaine et est accessible à tous les membres du personnel de la Base, aux personnes à leur charge et aux participants aux stages de formation (120 consultations par mois en moyenne, et jusqu'à six consultations par jour). Elle emploie actuellement un médecin à temps partiel et un assistant médical, tous deux recrutés localement par contrat de louage de services. Ces deux praticiens sont chargés de prodiguer des soins et des conseils médicaux, et d'orienter des malades vers des spécialistes.

Il est proposé d'étoffer les effectifs de l'infirmierie en recrutant un infirmier ou une infirmière à plein temps (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui maîtriserait l'anglais et l'italien et serait chargé(e), en sus des consultations, de s'occuper de certains préparatifs pour les fonctionnaires qui doivent partir en mission ou être mutés, notamment l'administration de vaccins appropriés, l'éducation sanitaire et le règlement de questions liées à la médecine du travail, ainsi que d'assurer la coordination avec les services médicaux du Siège et les services homologues locaux en cas d'urgence médicale. Le titulaire du poste établirait également des procédures administratives appropriées pour l'infirmierie, y compris l'inventaire du matériel et des fournitures médicaux, afin de pallier les lacunes dans le système actuel de gestion de l'infirmierie par des agents contractuels.

Bureau des services d'appui technique – Bureau régional pour la sécurité aérienne

e) Bureau régional pour la sécurité aérienne

• Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes d'administrateur (P-3)

Dans l'audit sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Bureau des services de contrôle interne a indiqué qu'il serait préférable de créer des bureaux régionaux pour la sécurité aérienne sur des sites stratégiques dans le monde entier plutôt que d'employer des spécialistes de la sécurité aérienne dans les différentes missions (A/59/347).

Afin d'évaluer la validité d'une telle approche régionale dans le contexte des opérations de maintien de la paix, il est proposé de créer un bureau régional pour la sécurité aérienne à la Base de soutien logistique qui, outre la Base proprement dite, desservirait la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). On estime que la MINUK et la MONUG offrent un cadre propice pour une première expérimentation de cette approche car le volume de leurs opérations aériennes et le nombre de leurs appareils sont relativement faibles. Outre la fonction qu'il remplirait en tant qu'entité pilote, le Bureau régional pour la sécurité aérienne serait chargé de superviser et contrôler la sécurité aérienne de façon objective et

approfondie, d'identifier et d'analyser les risques, et de définir les tendances dangereuses et les mesures correctives à prendre, sans être impliqué dans les opérations aériennes quotidiennes.

Le Bureau serait dirigé par deux spécialistes de la sécurité aérienne (P-3) qui procéderaient à des audits sur la sécurité dans des sociétés de transport aérien, conduiraient des enquêtes sur les accidents et les incidents et suivraient le respect des normes aéronautiques du Département des opérations de maintien de la paix. Pour assurer un jugement objectif, il ne serait pas impliqué dans la gestion quotidienne des opérations aériennes de la Base, qui relèvent de la compétence du Bureau des opérations aériennes, ni dans celle des opérations aériennes de la MINUK et de la MONUG. Au lieu de cela, il ferait directement rapport au Groupe de la sécurité aérienne au Siège sur toutes les questions opérationnelles et techniques.

Il convient de noter que, en contrepartie, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) et de laisser un poste d'agent du Service mobile vacant au Bureau de la sécurité aérienne de la MONUG. Au sein de la MINUK, deux postes de spécialiste de la sécurité aérienne (agents du Service mobile) seraient supprimés. Les économies que ces mesures entraîneraient, en corrélation avec la création du Bureau régional pour la sécurité aérienne doté de deux postes P-3 d'administrateur recruté sur le plan international, sont estimées à 200 000 dollars, compte tenu des dépenses à prévoir au titre des voyages pour le Bureau.

Services d'appui technique – Bureau des transmissions et de l'informatique

f) Spécialiste des systèmes informatiques

- **Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste d'administrateur P-3 et suppression d'un poste d'agent du Service mobile**

Le Service des communications et des technologies de l'information du Département des opérations de maintien de la paix mène actuellement à bien la première phase du plan de gestion du Département pour la reprise après un sinistre des activités, qui prévoit la création de centres de données de secours sur le théâtre et la continuité des opérations de maintien de la paix et hors théâtre, sur des sites proches des opérations, y compris un centre situé à la Base.

En conséquence, il est proposé d'étoffer les effectifs du Bureau des transmissions et de l'informatique de la Base en créant un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3). Le titulaire serait chargé de gérer la planification du stockage des données ainsi que de prévoir et de répartir les approvisionnements pour les systèmes de stockage liés à la reprise du traitement après un sinistre à la Base.

En outre, il est prévu d'introduire un changement dans la gestion des équipements techniques liés au Centre de contrôle du réseau et au réseau longue distance à la Base. Au vu des résultats d'une analyse des besoins, l'installation, la maintenance et l'assistance aux usagers du réseau longue distance et du réseau local de la Base, l'installation et la maintenance de certains serveurs d'applications et de messagerie, et les services d'assistance aux missions de maintien de la paix seraient externalisés. En conséquence, il est proposé de supprimer un poste de coordonnateur des technologies de l'information (agent du Service mobile).

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	–	–	–	–	–
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^a	4 552,7	4 705,0	6 745,4	2 040,4	43,4
Personnel recruté sur le plan national ^b	5 567,0	9 992,4	10 777,3	784,9	7,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Total partiel	10 119,7	14 697,4	17 522,7	2 825,3	19,2
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	58,9	–	97,5	97,5	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	201,7	286,0	420,0	134,0	46,9
Voyages	299,6	220,0	197,0	(23,0)	(10,5)
Installations et infrastructures	6 215,0	4 736,5	4 870,3	133,8	2,8
Transports terrestres	1 797,1	1 482,1	719,4	(762,7)	(51,5)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	4 314,0	4 410,2	4 243,8	(166,4)	(3,8)
Informatique	3 844,0	3 856,7	4 006,9	150,2	3,9
Services médicaux	182,2	280,0	445,0	165,0	58,9
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 152,5	1 544,2	3 098,6	1 554,4	100,7
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	18 065,0	16 815,7	18 098,5	1 282,8	7,6
Montant brut	28 184,7	31 513,1	35 621,2	4 108,1	13,0
Recettes provenant des contributions du personnel	1 604,7	2 233,1	2 535,2	302,1	13,5
Montant net	26 580,0	29 280,0	33 086,0	3 806,0	13,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	28 184,7	31 513,1	35 621,2	4 108,1	13,0

^a Les prévisions pour 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 12 % en 2005/06.

^b Les prévisions pour 2006/07 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 2 %, comme 2005/06.

B. Contributions non budgétisées

11. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	2 070,7
Total	2 070,7

^a Valeur des bâtiments à usage de bureaux, des ateliers et des entrepôts mis à la disposition de la Base par le Gouvernement italien.

C. Formation

12. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se décompose comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Consultants	
Consultants en formation	255,0
Voyages	
Voyages liés à la formation	34,8
Fournitures, services et matériel divers	
Droits d'inscription, fournitures et services liés à la formation	39,2
Total	329,0

13. La formation dispensée au personnel de la Base de soutien logistique est avant tout une formation technique adaptée aux activités de la Base; elle porte en particulier sur la gestion des stocks, l'exploitation des nœuds de communications et des réseaux informatiques, la formation, la sécurité aérienne, mais aussi sur la gestion et l'administration de la Base. En augmentation, le volume des activités de formation organisées à la Base même devrait représenter 41 % de l'ensemble des activités de formation du personnel de la Base au cours de l'exercice 2006/07. Les économies qui en résulteront sont détaillées au paragraphe 18 ci-après.

III. Analyse des variations²

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 040,4	43,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

14. L'augmentation des ressources nécessaires est principalement imputable au projet de transfert de la Cellule de formation du Service intégré de formation du Siège à la Base de soutien logistique, au projet de création d'un Bureau régional de la sécurité aérienne et à la création d'un poste de responsable des systèmes d'information au Bureau de l'informatique et de la télématique. Le crédit demandé a été calculé sur la base d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 12 % pour l'exercice 2005/06.

² Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	784,9	7,9%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

15. L'augmentation des ressources nécessaires est principalement imputable au projet de transfert de la Cellule de formation du Siège à la Base de soutien logistique, au projet de création d'un poste d'assistant pour la sécurité et la prévention des accidents du travail et au renforcement des capacités de l'infirmier grâce à la création d'un poste d'infirmier(e) à plein temps. Le crédit demandé a été calculé sur la base d'un taux de vacance de postes de 2 %, comme pour l'exercice 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	97,5	-

• **Gestion : produits inchangés**

16. L'augmentation des ressources nécessaires résulte d'une erreur dans le budget approuvé de l'exercice 2005/06, dans lequel, par inadvertance, aucun crédit n'avait été ouvert au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à prévoir pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité.

	<i>Variation</i>	
Consultants	134,0	46,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

17. L'augmentation des ressources nécessaires est principalement imputable au fait qu'on prévoit de faire progressivement appel à des consultants en formation en vue de faire une place de plus en plus large à la formation du personnel à la Base même.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(23,0)	(10,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

18. La baisse des ressources nécessaires est principalement imputable au fait qu'une plus grande proportion du personnel de la Base de soutien logistique est formé à la Base même, d'où une réduction des déplacements liés à la formation. Le montant total des économies réalisées au titre de la formation du personnel par rapport à l'exercice 2005/06, grâce notamment au recours accru à des consultants en formation et à la diminution des dépenses relatives aux voyages, aux droits d'inscription, aux fournitures et aux services liés à la formation, est de 20,7 millions de dollars. Il convient également de noter que pour l'exercice 2006/07, ces économies doivent permettre de financer la formation de 216 membres du personnel, alors que le crédit demandé pour l'exercice 2005/06 couvrait les besoins de formation correspondant à 202 postes approuvés.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	133,8	2,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

19. L'augmentation des ressources nécessaires résulte avant tout du fait que le centre de données informatiques a consommé plus d'électricité que prévu et que des travaux de construction ont été effectués pour améliorer les systèmes de distribution d'électricité. Cette hausse est en partie compensée par le remplacement des vacances qui figuraient précédemment à cette rubrique budgétaire par un contrat de soutien logistique au titre duquel des crédits sont demandés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(762,7)	(51,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

20. La baisse des ressources nécessaires résulte essentiellement du fait que le remplacement de cinq véhicules moyens ou lourds a été reporté, ces véhicules étant encore en état de marche et n'exigeant qu'un entretien minime, et que les vacances qui figuraient précédemment à cette rubrique budgétaire ont été remplacées par un contrat de soutien logistique au titre duquel des crédits sont demandés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(166,4)	(3,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

21. La baisse des ressources nécessaires est essentiellement le fait de la réduction des crédits demandés au titre des pièces de rechange pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide mais aussi du remplacement des vacances qui figuraient précédemment à cette rubrique budgétaire par un contrat de soutien logistique au titre duquel des crédits sont demandés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Variation</i>	
Informatique	150,2	3,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

22. L'augmentation des ressources nécessaires résulte avant tout de l'achat d'ordinateurs portables pour le centre de formation de la Base de soutien logistique, de la hausse correspondante des droits de licence et des frais de location de logiciels et de l'accroissement des ressources nécessaires à la maintenance et aux réparations du matériel informatique, au titre desquelles des crédits ont été demandés à hauteur de 3 % de la valeur dudit matériel. Cette hausse est en partie compensée par le remplacement des vacances qui figuraient précédemment à cette rubrique

budgétaire par un contrat de soutien logistique au titre duquel des crédits sont demandés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	165,0	58,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

23. L'augmentation des ressources nécessaires est principalement imputable à la constitution de stocks de vaccins contre la grippe aviaire. Il convient de noter que le crédit demandé au titre de l'entreposage et de la gestion des fournitures et du matériel de type médical intégrés aux stocks stratégiques pour déploiement rapide figure à la rubrique Services médicaux, alors qu'il apparaissait à la rubrique Achat de matériel médical dans le budget de l'exercice 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 554,4	100,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

24. L'augmentation des ressources nécessaires résulte avant tout d'une demande de crédit au titre d'un contrat de soutien logistique remplaçant les vacances auxquelles il était précédemment fait appel. Cette hausse est en partie compensée par la diminution des droits d'inscription aux sessions de formation, étant donné qu'une proportion plus importante du personnel est formée à la Base.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

25. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies se présentent comme suit :

a) Approbation du montant de 35 621 200 dollars prévu au titre du fonctionnement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

b) Affectation du solde inutilisé d'un montant de 180 000 dollars, ainsi qu'il est proposé dans le document A/60/700, au financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

c) Répartition du montant de 35 441 200 dollars entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base de soutien logistique pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale et approuvées par l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 59/296)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : budgétisation axée sur les résultats

Présenter les projets de budget en se conformant strictement à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale (par. 6). Appliquée

Section III : présentation des budgets

Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont dispose le Secrétaire général pour justifier ses demandes de crédits (par. 2). Appliquée

Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5). Appliquée

Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9). Appliquée. Voir le paragraphe 8 du présent rapport

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

Décide qu'en attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1). Appliquée. Voir le paragraphe 8 du présent rapport

Concernant la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, il conviendrait d'inviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu et l'exigent (par. 11).

Le budget de la Base de soutien logistique approuvé pour 2005/06 (A/59/691) prévoyait la conversion de 64 contrats de vacataire en autant de contrats d'agent recruté sur le plan national. Les autres contrats de vacataire sont remplacés par des contrats d'appui aux services au cours de l'exercice 2005/06.

Section XVI : achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5).

Appliquée. Le plan d'achats de la Base de soutien logistique est passé en revue chaque mois par le chef de l'administration.

Section XVII : gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1).

Appliquée

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2).

Appliquée

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).

Appliquée

Section XVIII : technologies de l'information

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1).

Appliquée. Le projet de budget de la Base de soutien logistique pour 2006/07 contient des dispositions en matière de formation à la sécurité aérienne.

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3).

Appliquée en 2003/04

Section XIX : opérations aériennes

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2).

Voir les paragraphes 7 et 10 du présent rapport

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2).

Appliquée

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**(A/59/736/Add.2)**

Ayant demandé des renseignements sur l'état d'avancement du projet de San Vito, le Comité consultatif a appris que les négociations se poursuivaient avec le Gouvernement italien. Le Programme alimentaire mondial (PAM), qui avait lui aussi besoin de locaux pour faire face à un volume d'activités accru, assure la conduite de ces négociations, lesquelles n'ont pas encore été menées à leur terme. Les arrangements envisagés avec le Gouvernement italien et entre le Département des opérations de maintien de la paix et le PAM, de même que leurs incidences financières, devraient être portés à l'attention de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité lui-même avant la signature d'un accord quelconque. Des informations devraient aussi être communiquées sur la manière dont les installations de San Vito pourraient être affectées à la formation, à l'hébergement du personnel engagé pour des périodes de courte durée et à d'autres usages (par. 14).

Voir le paragraphe 9 du présent rapport

Le Comité consultatif estime que la création envisagée d'une cellule de formation à la Base représente une nouvelle phase importante dans la mise au point d'une stratégie de formation à l'échelle de l'ensemble du Département des

Voir les paragraphes 6 et 10 du présent rapport

opérations de maintien de la paix, qui aura des incidences sur les ressources nécessaires et sur les programmes de formation au Siège, dans les missions de maintien de la paix et à la Base. Il demande donc qu'un examen approfondi de la stratégie de formation dans tout le Département soit entrepris et que les résultats en soient communiqués à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Le rapport présenté à l'issue de cet examen devrait définir expressément le rôle de la cellule de formation proposée dans la stratégie de formation générale et contenir des statistiques précises sur le volume de travail pour justifier le nombre de postes demandés (par. 17).

Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que la Base, agissant en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, veille à ce que les missions accusent réception des articles qui leur sont livrés et effectuent un suivi des livraisons afin que les accusés de réception lui soient adressés dans les délais voulus (voir A/59/5, vol. II, par. 188). Le Comité demande que le prochain projet de budget de la Base contienne des informations sur l'application de la recommandation ci-dessus du Comité des commissaires aux comptes (par. 29).

Le Comité consultatif constate que, pour accélérer l'acheminement des stocks, il faudra revoir les méthodes de gestion du matériel et la structure organisationnelle de la Base. Il demande à être tenu informé des progrès accomplis dans ce domaine (par. 38).

Cette recommandation est en cours d'application. Outre le suivi normal du matériel transféré aux missions, la Base de soutien logistique fournit régulièrement des informations à chaque mission ainsi qu'au Groupe de gestion des biens sur la liste de matériel dans l'attente d'un accusé de réception, en particulier les cas en souffrance de longue date. Dans une télécopie datée du 10 juin 2005, le Département des opérations de maintien de la paix a rappelé aux missions qu'il leur incombait d'accuser réception, dans les délais voulus, du matériel provenant de la Base ou d'autres missions. Lors de la conférence sur la gestion des biens organisée en juin 2005 par le Département, il a été rappelé avec insistance aux missions qu'il était important d'accuser réception du matériel reçu et d'en assurer le suivi, conformément aux procédures en vigueur.

Le Groupe de coordination pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide (qui se compose de représentants de la Division du soutien logistique, de la Division de la comptabilité, du Service de gestion et d'appui financiers et de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions ont approuvé la directive générale et les instructions permanentes relatives aux opérations liées aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Des instructions détaillées concernant les processus secondaires de ces

<p>Le Comité consultatif appelle l'attention sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, tendant à ce que l'Administration trouve des solutions pour assurer une comptabilisation exacte et complète de toutes les livraisons de stocks stratégiques pour déploiement rapide et des recettes et dépenses correspondantes (par. 40).</p>	<p>opérations devraient être établies d'ici à juin 2006.</p> <p>Les directives comptables initiales relatives à l'enregistrement des transactions liées aux stocks stratégiques pour déploiement rapide ont été approuvées par le Contrôleur en août 2004 et mises en œuvre en 2004/05. Les directives approuvées sont actuellement à l'examen et devraient prendre effet en juin 2006.</p>
<p>Le Comité consultatif fait observer qu'il n'a pas été pleinement donné suite à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale; il demande que des informations plus détaillées soient fournies dans les futurs rapports du Secrétaire général sur l'attribution des marchés portant sur les stocks de matériel stratégique, conformément à l'esprit de la résolution 56/292 de l'Assemblée générale (par. 41).</p>	<p>Des informations sur l'attribution des marchés portant sur les stocks de matériel stratégique pour déploiement rapide pays par pays figurent dans le rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2004/05 (A/60/700).</p>

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/59/5, vol. II, chap. II)

<p>Des écarts ont été constatés entre les biens enregistrés dans le Système de contrôle du matériel des missions (FACS)/Galileo et l'inventaire physique [par. 64 a)].</p>	<p>Appliquée. L'inventaire physique des stocks de la Base de soutien logistique a été achevé en décembre 2004 et la mise à jour de Galileo en février 2005. La recherche et la vérification du matériel non localisé ont été menées à bien en octobre 2005. Des codes à barres ont été attribués aux biens durables et aux articles tentants.</p>
<p>Des retards ont été constatés dans les passations par pertes et profits et/ou la cession des biens [par. 64 b)].</p>	<p>Appliquée. Le Comité local de contrôle du matériel de la Base de soutien logistique organise des réunions plus fréquemment afin d'accélérer les passations par pertes et profits. Une vente de liquidation des stocks de réserve de l'ONU est prévue en 2006/07.</p>
<p>La Base de soutien logistique devait veiller à ce que les conteneurs dans lesquels sont conservés les stocks stratégiques pour déploiement rapide soient convenablement scellés afin d'empêcher l'accès non autorisé au matériel, d'éviter qu'il</p>	<p>Appliquée. La Base de soutien logistique scelle et numérote tous les conteneurs dans lesquels sont conservés les stocks stratégiques pour déploiement rapide afin d'empêcher l'accès non autorisé au matériel. En outre, des contrôles de</p>

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général
Mesures prises

soit endommagé et de limiter les risques de pertes (par. 182).

routine sont effectués par les gestionnaires des avoirs afin de s'assurer du strict respect des procédures en vigueur.

La Base de soutien logistique devait faire en sorte que les descriptifs et les codes indiqués sur les articles stockés soient les mêmes que ceux qui sont enregistrés dans le système Galileo, afin de faciliter l'utilisation et le contrôle des stocks stratégiques pour déploiement rapide (par. 185).

Appliquée. Une nouvelle pratique de confirmation de la description technique des articles au moment de la réception a été instituée : le groupe chargé de la réception des marchandises de la Base de soutien logistique et l'unité à comptabilité autonome du Siège confirment la description des articles à enregistrer dans le système Galileo.

D. Bureau des services de contrôle interne

(AP 2004/600/02, 23 novembre 2005)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général
Mesures prises

Afin d'accélérer la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide, la Base de soutien logistique devrait veiller à ce qu'il soit procédé à la réception et à l'inspection des stocks entrants en priorité et dans les délais fixés. Il faudrait traiter sans tarder les stocks en souffrance (par. 017).

Appliquée. Le projet de budget de la Base de soutien logistique pour 2006/07 comprend un indicateur assorti de plans d'amélioration et d'un objectif.

Afin d'accélérer l'évaluation, la réception et l'inspection des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de réduire la charge de travail du personnel concerné, le Département des opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique devraient rechercher, sélectionner et appliquer les méthodes d'échantillonnage les plus efficaces pratiquées dans le secteur pour les contrôles d'inventaire ainsi que la réception et l'inspection des biens non durables à la Base de soutien logistique, et élaborer des directives types en la matière; cependant, les articles tentants devraient systématiquement faire l'objet de contrôles d'inventaire et d'inspections (par. 022).

En cours d'application. La Base de soutien logistique dirige actuellement un projet pilote en vue d'améliorer les contrôles d'inventaire et la gestion des stocks au moyen de l'utilisation de lecteurs de codes à barres. L'application intégrale de cette recommandation est subordonnée aux résultats de ce projet.

Le Département des opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique devraient élaborer au plus vite un plan stratégique visant à améliorer la fonction d'appui aux technologies de l'information afin de gérer plus efficacement les opérations liées aux stocks stratégiques pour

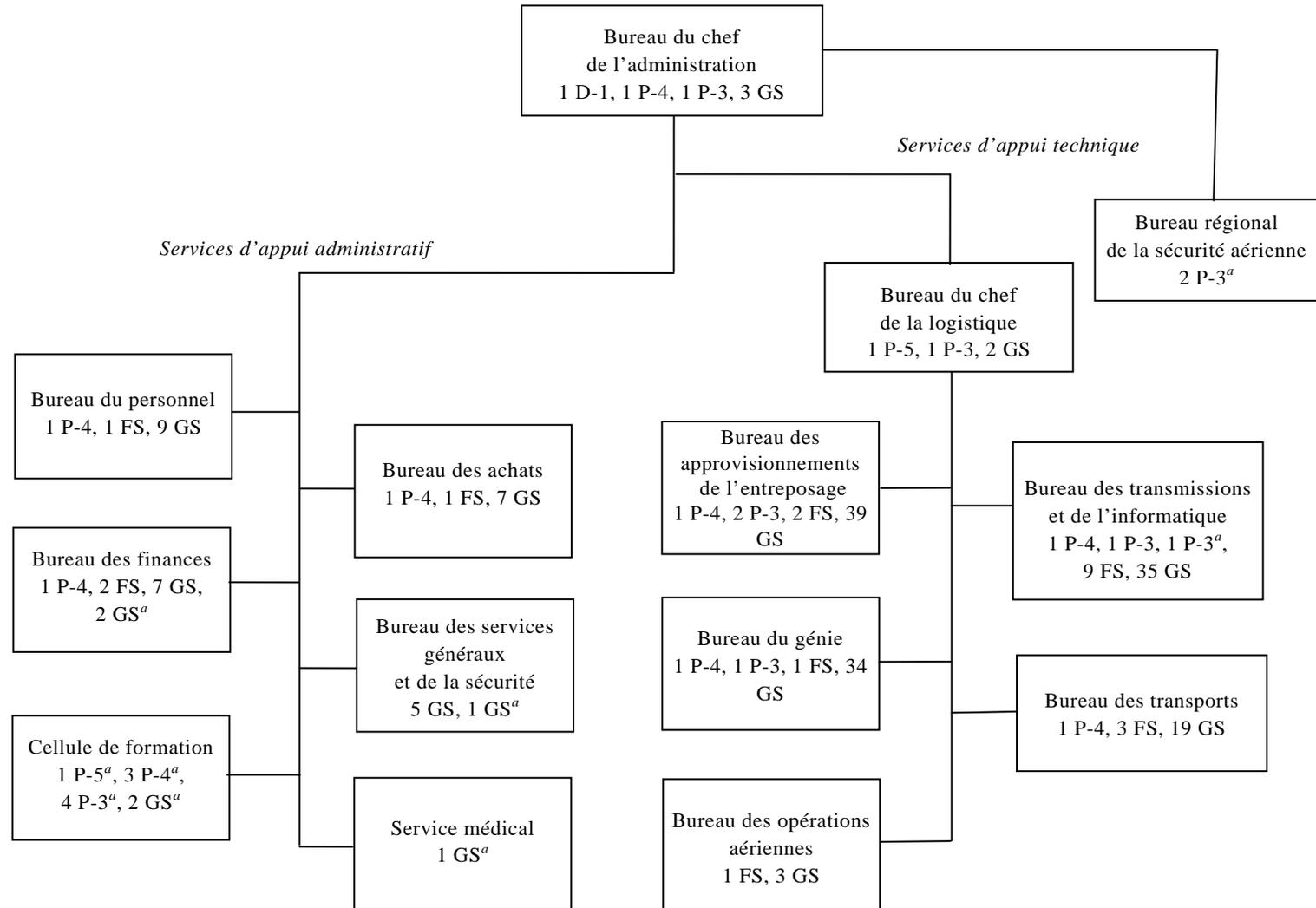
En cours d'application. Le système d'inventaire Galileo permet de contrôler les mouvements et l'état physique des stocks stratégiques pour déploiement rapide. En outre, la Division du soutien logistique avait mis au point un outil de suivi provisoire utilisant Lotus Notes pour le

*Décisions et demandes adressées au Secrétaire général**Mesures prises*

déploiement rapide, qui préciserait les objectifs, les ressources nécessaires, l'approche en matière de mise en œuvre, la liste détaillée des mesures à prendre, le calendrier et les entités responsables (par. 026).

contrôle de la reconstitution de ces stocks. Une version améliorée de cet outil a été adoptée par les unités à comptabilité autonome de la Division; elle sera utilisée intégralement en vue d'améliorer la reconstitution des stocks. Sur la base des enseignements tirés de l'utilisation de cet outil, les besoins des utilisateurs seront identifiés et présentés au groupe chargé de la mise au point de Galileo pour qu'il en tienne compte lors de la conception d'un nouveau module de Galileo permettant de centraliser le contrôle et le suivi des transactions relatives à ces stocks.

Organigramme*



* Abréviations : FS = agent du service mobile; GS = agent des services généraux.

^a Postes nouvellement créés.